

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Sin-le-Noble

Introduction

Dans le cadre des futures élections municipales, l'association DROIT d'VÉLO douaisis vous propose de participer à ce questionnaire.

L'objectif est de faire connaître vos intentions pour vous saisir au niveau local du plan national vélo et des leviers de la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 26 décembre 2019.

La mise en oeuvre d'un véritable système vélo appartient à tous.

Vos réponses seront communiquées à nos adhérents, à la presse et dans les réseaux sociaux
Bien Cordialement

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an pour faire le suivi opérationnel des mesures prises par la municipalité pour faciliter les déplacements à vélo

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place des pistes ou bandes cyclables : rue de Douai, rue Gambetta.

Rendre la rue Jules Ferry cyclable dans les deux sens pour améliorer la desserte du collège

Mettre en place des pistes ou bandes cyclables rue de Dechy, rue Maurice Mahieu et rue Lemette permettant la liaison entre les quartiers de la cité du Niveau, de la Sucrierie et le centre ville

Mettre en place des pistes ou bandes cyclables rue Marceau dans le même sens que la rue Voltaire (liaison vers la rue Gambetta et le collège Anatole France ;

itinéraire permettant d'éviter aux cyclistes les avenues Roger Salengro et Maréchal Leclerc

Permettre l'accès au Pont de Sin aux cyclistes en toute sécurité.

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés clairement et sécurisés pour la desserte de la gare de Sin-le-Noble :

- pour les cyclistes provenant de l'avenue Maréchal Leclerc devant franchir le pont de Sin
- pour les cyclistes provenant de l'avenue des Fusillés
- le long de la rue de la Gare

Mettre en place des bandes cyclables et pistes cyclables depuis la rue Foucaut vers

- le lycée Arthur Rimbaud
- le quartier des Epis
- l'écoquartier du Raquet

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer une

piste cyclable rue Arthur Lamendin pour relier Sin-le-Noble à Waziers, au quartier de la Clochette et à la gare de Douai via la future passerelle.

Action n°5 :

Mettre le vélo au cœur Entretien des bandes cyclables reliant le Vivier au chemin des Galibots ainsi que la piste cyclable de la rue de l'Abbaye.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. La crainte de se faire voler un vélo est un des freins principaux à l'utilisation du vélo en ville

Par exemple : devant la gare, le bureau de police, les écoles, le collège, la bibliothèque, l'église, le cimetière, l'école de musique, la salle de tennis de table, la mission locale, la salle de sports Joliot Curie, la maison Colette, les différents CCAS etc

Remplacer les pince-roues, situés devant la piscine ou sur le parking rue Carnot, par des arceaux à vélos.

Rapprocher de la rue Ferrer les arceaux à vélos situés au fond du parking du Vivier.

Planter aussi un box à vélos au voisinage de la maison des associations Colette.

Action n°9 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des parkings comme celui dont il est question rue Ghesquière pour y installer des stationnements fermés sécurisés, type vélobox, accessibles aux riverains qui n'ont pas tous la place pour ranger les vélos chez eux.

Action n°10 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°11 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Il peut s'agir d'un vélo cargo à assistance électrique pour faciliter le déplacement si la charge est lourde

Action n°14 :

Créer une “fête du vélo”. par exemple lors de la course cycliste en mai ou la ducasse en juin

Action n°15 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable en verbalisant ou en mettant des plots sur les trottoirs. Exemple : devant la boutique l’Epi d’or ou devant le bar- tabac de la rue de Verdun.

Action n°16 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Avec l'aide de l'association droit d'velo douaisis